
AVIS PUBLIC

Demande d'autorisation de démolition d'un immeuble

AVIS est par les présentes donné de ce qui suit :

1. Le comité de démolition statuera sur une demande d'autorisation de démolition de l'immeuble situé au 145, rue Principale conformément au Règlement de démolition no. 746-23 ;
2. Toute personne souhaitant s'opposer à la démolition doit, dans les dix (10) jours de la publication du présent avis, soit jusqu'au **21 novembre 2025**, 23 h 59, faire connaître, par écrit, son opposition motivée à la directrice générale adjointe et greffière, à l'adresse courriel : catherine.nadeau@ville.bedford.qc.ca
3. Le comité de démolition statuera sur ladite demande à sa séance publique du **2 décembre 2025, à 18h30**, dans la salle de la FADOQ du Centre communautaire Georges-Perron, située au 14 rue Philippe-Côté. Toute personne intéressée pourra se faire entendre, lors de cette séance, par le comité relativement à cette demande.
4. Pour toute information supplémentaire concernant cette demande d'autorisation de démolition d'un immeuble, toute personne intéressée peut communiquer avec le service d'urbanisme de la Ville de Bedford, soit par téléphone au 450-248-2440, poste 227, ou par courriel à l'adresse : inspection@ville.bedford.qc.ca. Les documents en référence à la demande sont également disponibles en version papier au bureau municipal.

Donné à Bedford, ce 10^e jour du mois de novembre 2025.



Catherine Nadeau
Directrice générale adjointe et greffière